

ALCOOLIQUES ANONYMES FRANCE

(Document complémentaire aux "Comment Faire" édité par le Bureau BRESS)

PRÉCAUTIONS à PRENDRE DANS LE LANGAGE À L'EXTÉRIEUR

Vous participez à une réunion d'information publique, vous faites de l'information locale de groupe, vous parlez à des personnes de l'extérieur.

1- SOUVENONS-NOUS QUE:

- A.A n'est pas une société de tempérance.
- A.A n'a pas d'avis sur les causes de l'alcoolisme.
- A.A n'essaie pas de convaincre à tout prix.
- A.A ne fait pas de recrutement.
- A.A informe mais ne fait pas de prévention.
- A.A n'est pas LA solution, mais UNE solution, ou MA solution.

2- N'OUBLIONS PAS QUE:

Même si un membre prend la précaution de prévenir qu'il ne parle pas au nom des A.A, les auditeurs sont susceptibles de fonder leur impression sur le mouvement, en fonction de la présentation et du contenu de ce qu'il dit.

3- ÉVITONS:

- a)** les débats sur les statistiques ou des idées de tous ordres.
- b)** de parler de "sobriété" sans expliquer le sens particulier que revêt ce mot pour nous (abstinence + équilibre intérieur). Abstinence est un mot que tout le monde comprend.
- c)** de se présenter plusieurs fois de suite, surtout en disant "Bonjour, je m'appelle toujours X. et je suis toujours alcoolique!"
- d)** l'emploi d'expressions ambiguës et de formules lapidaires propres au "langage A.A" telles que:

-**"Je suis alcoolique** et je n'ai pas bu aujourd'hui" car l'assistance peut comprendre qu'on a bu hier ou avant-hier.

-**"Avec A.A j'ai retrouvé la liberté de boire** ou de ne pas boire" cette formule peut également être mal comprise.

-**"A.A est tout ce qu'il faut à l'alcoolique"** car c'est nier toutes les autres possibilités de traitement, y compris médicales

-**"l'arrêt des réunions** c'est la rechute"

-**"90 jours, 90 réunions"** : ce serait refuser l'accès à l'abstinence à des personnes qui habitent dans des régions où les réunions sont rares, ou qui se trouvent dans l'impossibilité de pouvoir se libérer tous les jours de la semaine.

D'une manière générale, tout ce qui est impératif devrait être évité. Son propre chemin peut être décrit, mais en soulignant que c'est un chemin parmi tant d'autres.

4- IL EST SUGGÉRÉ:

- **de lire notre définition** en début de réunion : toutes nos traditions y sont résumées.
- **de faire ressortir le côté chaleureux** de l'accueil des nouveaux et des réunions, la compréhension et la disponibilité des membres les uns envers les autres, le soutien et l'accompagnement dont chaque membre bénéficie, l'espoir réel qui se dégage des partages, surtout pour un nouveau qui arrive désespéré et à qui le groupe redonne des forces.
- de mentionner l'existence des groupes familiaux ALANON, si contrairement aux suggestions du "Comment Faire", ce mouvement n'est pas représenté à la réunion à laquelle vous participez.
- **de citer les autres mouvements**, sans établir de comparaison.
- **d'expliquer rapidement le sens du mot "anonymat"** tel que nous l'entendons.
- **de mentionner les réunions "Ouvertes" et "Fermées"**, en faisant comprendre l'intérêt que représente pour un alcoolique (surtout s'il est nouveau) la possibilité d'assister à une réunion fermée en expliquant bien que ces réunions ne sont pas secrètes.
- **de rappeler qu'il n'existe aucune obligation** de quelque sorte que ce soit en A.A.: libre fréquentation et choix des groupes, aucune obligation financière, liberté dans la pratique du programme, aucune signature demandée, pas d'état civil à décliner, pas d'adresse à donner, aucun contrôle d'aucune sorte, pas de "hiérarchie". . etc.

5- RAPPELONS-NOUS :

- 1) **déclarer à quelqu'un** sa propre appartenance aux A.A, n'est pas un bris d'anonymat.
- 2) **il est souhaitable d'adapter** son discours en fonction de l'auditoire. Parler de A.A et pas seulement de ses beuveries.
- 3) **comme indiqué dans les "Comment Faire"**, le chapeau ne doit pas être présenté lors des réunions d'information publique, il en est de même lorsqu'il s'agit de réunions dans des antennes.
- 4) **conformément à la 7ème Tradition**, les intervenants en information publique n'acceptent jamais aucun don ou récompense, ni à titre personnel, ni pour le mouvement, ni pour un groupe.
- 5) **les réunions d'information publique** sont destinées à des personnes extérieures, il y a lieu d'éviter l'intervention de trop nombreux membres A.A mais de laisser une large part aux questions de l'auditoire après la présentation du mouvement et un témoignage.
- 6) **pas de collaboration si étroite avec le personnel** (infirmières, assistantes sociales . .etc) qu'elle pourrait nous faire assimiler au corps médical ou laisser à penser qu'on appartient à la structure dans laquelle nous intervenons.
- 7) **pas de polémique sur le mot "guérison"**. Un médecin a parfaitement le droit d'employer ce terme, car pour certains, un malade alcoolique est guéri lorsqu'il peut reprendre sa place dans la société.
- 8) **faire attention à l'emploi d'expressions typiquement A.A**, surtout en milieu médical :
 - "**allergie physique**" cette expression remonte aux débuts du mouvement. Depuis 65 ans, la notion d'allergie a beaucoup évolué en médecine et cette image risque de choquer certains alliés naturels.
 - "**seul un alcoolique peut en comprendre un autre alcoolique**" : là aussi on ne peut que choquer. Cette affirmation recouvre à la fois le phénomène de l'identification et la difficulté pour un alcoolique de parler de son problème sans se sentir incompris ou jugé, mais cela ne signifie pas que des personnes extérieures ne comprennent pas l'alcoolique.

On pourrait plutôt dire "la plupart du temps, un alcoolique se sent bien compris par un autre alcoolique".

-**"un médicament c'est de l'alcool solide"** : c'est confondre la chose avec l'usage qu'on en fait et cette formule lapidaire contredit les Traditions : A.A n'est pas une organisation médicale et ne donne aucun avis sur les problèmes médicaux ou psychiatriques.

C'est là, d'ailleurs, un des points qui pourrait poser un problème avec certains de nos alliés médicaux qui peuvent craindre que les groupes ou les amis A.A ne contrecarrent leurs prescriptions.

9) lors des témoignages, éviter les messages "catastrophes", éviter les généralités et témoigner de sa propre expérience, pratiquer "l'attrait", ne pas porter de jugement moral.

10) faire attention aux "on-dit" concernant l'importance de l'alcoolisme dans certains milieux sociaux-professionnels ou selon les répartitions géographiques : il y a sûrement autant d'alcooliques dans la branche du bâtiment et des travaux publics que dans le milieu du spectacle et autant sur la Côte d'Azur qu'en Bretagne.

11) il est recommandé d'inviter son interlocuteur direct (médecin, professeur de lycée, assistante sociale, infirmière, membre du clergé.. .etc) à assister à une de nos réunions ouvertes.

12) rappelons-nous la 5ème Tradition: toute personne ayant un problème d'alcool trouve sa place en A.A quelles que soient ses convictions, ses origines, ses idées et quel que soit son milieu social.

Le programme A.A est un programme spirituel, non religieux, nous n'avons pas à cacher cet aspect spirituel qui pourrait se résumer ainsi : remise en question de soi, ouverture d'esprit, restructuration de sa pensée, changement de comportement, honnêteté, confiance, acceptation, humilité devant l'adversité, courage de faire face aux réalités au lieu de pratiquer la fuite, discernement.. etc

Bien évidemment, la prière de la Sérénité n'est pas dite à l'issue des réunions d'information publique.

.5- LITTERATURE

Généralement, "A.A d'un coup d'oeil" et le "Guide abrégé des A.A" suffisent pour satisfaire les demandes, néanmoins, n'oublions pas qu'il existe une littérature adaptée en fonction de l'auditoire:

- "A.A, un partenaire pour la profession médicale"
- "Si vous êtes un professionnel" (tous alliés naturels)
- "A.A dans votre milieu" (Justice)
- "Les membres du clergé se renseignent sur les A.A."
- Le nouveau "dossier de presse" dans lequel le modérateur qui débute en information publique trouvera tous les renseignements pour pouvoir présenter correctement le mouvement dans sa globalité et répondre aux questions posées par l'auditoire. (Ne pas oublier d'indiquer ce que A.A ne fait pas).
- En ce qui concerne l'information locale de 5ème Tradition, il est suggéré de diffuser largement les "cartes des réunions de proximité" et de proposer les affiches qui existent en 2 tailles. Les plaquettes destinées aux professionnels seront remises à raison d'un ou deux exemplaires seulement. Quelques exemplaires de "AA d'un coup d'oeil" pourront être remis pour diffusion par l'allié naturel auprès des personnes ou des patients les plus intéressés.

Nous n'avons rien inventé, toutes les indications faisant l'objet du présent imprimé étaient éparpillées dans différents documents. Nous espérons que cette plaquette, qui est complémentaire aux "Comment Faire en Information publique", vous sera utile pour démarrer votre service dans ce domaine. Les membres du Bureau des Relations avec les Entreprises et les Services Sociaux ont travaillé dans ce but.

Dernière mise à jour de cette page: le 28 décembre 2000